ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 6877

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la question de la formation des assistantes maternelles. Depuis la loi du 27 juin 2005 qui modifie le statut des assistantes maternelles, un droit à la formation est prévu. Cette formation est à la charge des conseils généraux. Certains conseil généraux, notamment le conseil général des Côtes-d'Armor, n'ont pas encore mis en oeuvre cette formation. Il souhaite connaître le nombre de conseils généraux qui ont mis en oeuvre ces formations indispensables à la professionnalisation des assistantes maternelles.

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6877
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6103
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)